Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20260915-2026_09_10-DE

Saint Gravé

Délibération

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GRAVÉ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi quinze septembre à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Thierry AUTRAN.

Étaient présents :
Gilberte BERDER – Mélanie BRETON – Kathalyn BRULAIS – Benoit COLINEAUX – Jean-Pierre Dubois – Aline GAUCHER – Colette Gorré – Dominique Guimené – Jérôme LORGEOUX –– Stéphane Roussel – Jean-Claude PICAVET

Absents excusés :

Martine Michaux – Christelle LOYER – Stéphane JEHANNO

Absents non excusés :

.....

Pouvoirs :

Madame Martine MICHAUX donne pouvoir à Madame Colette Gorré

Madame Christelle LOYER donne pouvoir à Thierry Autran

Monsieur Stéphanne JEHANNO donne pouvoir à Benoit Colineaux

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12

Pouvoirs : 3

Votants : 15

Monsieur Dubois Jean-Pierre est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 15.

2026-09-10_ Accueil des nouveaux arrivants et naissances 2025/2026

Rapporteur : Colette Gorré

La Commune organise tous les deux ans une rencontre destinée à accueillir les nouveaux enfants nés sur la commune. La dernière cérémonie ayant été organisée en décembre 2024, il est proposé de renouveler cette initiative en 2026.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20260915-2026_09_10-DE

Afin de réunir autour d'un même temps convivial les nouveaux habitants et les familles des enfants nés sur la commune, il est proposé d'organiser une rencontre le samedi 12 décembre 2026 à 11h00.

Seront conviés les enfants nés en 2025 et 2026 sur la commune, accompagnés de leurs parents, ainsi que les personnes et familles nouvellement installées à Saint-Gravé en 2025 et 2026.

Il est proposé d'offrir à chaque nouveau-né et à chaque nouveau foyer accueilli un bon cadeau d'une valeur de 20 €, utilisable auprès des commerçants partenaires de la commune : My'Tif Coiffure, L'Épi'Centre et, sous réserve de son ouverture et de sa participation, le futur restaurant.

Adopté à l'unanimité (15 voix).

Résultat du vote

Pour	Contre	Abstentions
15		

Le Maire
Thierry AUTRAN

Signature

Le Secrétaire de séance
Jean-Pierre Dubois

Signature



Date d'affichage en mairie :

Transmission en Préfecture et contrôle de légalité : 23/09/2026